

Extrait des papiers de famille de Mademoiselle
Blanche Valentine Bourdillon, demeurant en son hôtel 10 rue
Regnardin à Moulins, d'après l'original en sa possession.

Cecy veulx je mectre par escript pour dresser les affections de mes enfans et de ceulx qui vindront aprez eulx et voudront scavoir de leurs progéniteurs quelles furent la vye et la mort.

Le premier dont j'aye cognoissance est Gilbert de la Platière dict Bordillon alias Bourdillon par corrupcion mon bizayeul duquel j'ay heu la commodité de fuilletter le contraict de maryage combien qu'il soit difficile à lire estant le papier fort saccaige des ratz qu'est la raison pour laquelle les noms de ses pere et mere ni celluy du pere de la future espouse ne me sont cogneus.

Neantmoingt se veoid il qu'il feut espouse avec Anne Amblard damoiselle filhe et heritiere de.....en Fouretz et de deffuncte.....Anne de Langheac son espouse le dict contraict faict et passez double.....le Contal le mercreddy dix huictiesme jour de May mil cinq cens et deux.....de nobles personnes.....Amblard chevallier.....de

Philibert de la Platière ?
Pontgibauld et Phelippes de la Platière.....et chastellin
de Chastellard en Dombes.

De mon dict bizayeul ne scay je de plus que les bons
et honorables services que j'ay ouy a mon pere qu'il avoiet
faiet à nostre roy Charles VIIIème au voiage de Naples où fist
bruyre le nom de Bordillon.

De son maryage avec ma dicte damoiselle Anne Amblard
nasquirent troys filz desquels Philibert l'aisné et le tiers
filz qui ne me souvient son nom, moururent en enfance. Le puisné
filz feut Jehan Bordillon mon ayeul. Mesmement l'appelloit on
Amblard de son ayeul de mere pour ce qu'il est escript au dict
contraict de maryage qu'il hast este promy et accorde expresse-
ment entre iceulx futurs espoux que celluy de leurs enfans qui
succedera es biens delaissez par le trespas d'icelle damoiselle
à la charge neantmoingtz d'y fere sa demeureance pourtera le nom
et les armes d'Amblard lesquelles sont ung croissant de gueulle
entre quatre estoilles de sable troys et une en champ d'or par

ainsy que quicta mon ayeul cestuy nom d'Amblard à son partement pour le païs de Gastinois comme nous cognoisotrons cy aprez.

Cependant retenoit il comme dict est le nom de Bordillon duquel en amprez fut appelle mon pere qui me le bailla. Quant à la cause de ce nom il y hat apparance que les puis nes seulement l'ont pourté et combien qu'il n'estoit de seignorye patrimoniale fors en tiltre seulement si est ce que mes pere et ayeul avoient en si grand honneur mondict sieur de Bordillon leur predecesseur qu'ils se sont toujours voullu fere cognoistre par cestuy cy.

De mon dict sieur Jehan Bordillon mon ayeul les pere et mere vindrent a mourir luy estant en son petit aage et lorsqu'il fut propre a porter les armes ayant embrassé la créance évangélique cella luy trayna son advancement et en amprez s'y estant oppiniastre jusques a feyre exercice de la religion refformee publicquement et sans craincte les haynes se semarent contre luy et se vist du tout abandonne voyre trahy et saccaige de ses

plus prochains parens d'ung costé et d'aulture. De quoy estant sa conscience fort asseuree que s'il n'estoit dans la vraye religion Dieu l'y voudroit mectre sa voulunte s'y persevera qui fut cause que luy advint la malle fortune de tumber soubz les coups des persecuteurs de nostre Sainte Refformation Evangélique tant y hat qu'il feut banny d'Auvergne et s'estoit lors retire en Gasinois de là où estoit venue ma damoiselle Ellizabeth de Tournebranle son espouse ja décédée à son partement d'Auvergne laquelle luy avoit enfante oultre une filhe Judith qui mourut sans avoir este maryee Gilbert filz aisne lequel n'a vescu guieres plus que juvenet.

Estienne le puisne filz demoure en Auvergne duquel je ne scay rien sinon qu'il volta face à sa religion pour embrasser l'Esglyse Catholique.

Roch tiers filz lequel mesmement s'esbranla de sa religion et se partist pour aller chercher adventure de là les montz dont depuis l'on ne sceut nouvelles aultres sinon que par amprez

s'estoit retire au païs de Nivernois ce que me faict penser que l'y avoit appelle la cognoissance de son parenté avec M. le Mareschal de Bordillon lequel en son vivant y avoit apparemment seigneurie.

Jehan Bordillon filz derrenier mon pere dont j'en parleray en ordre.

Et ainsy que mondict sieur Bordillon mon ayeul se pensoit retirer en Gastinois pour la fere la vye sollitaire fut gaigne par ampez de M. l'admiral de Chastillon lequel ayant cogneu sa retraicte et la raison pour laquelle vivoit là fort despourveu, pour l'honneur de son nom et du zelle de sa religion luy qu'il estoit en sa partance pour la ville de Saint Quantin s'advisa de se servir de mon ayeul le pryant s'y acheminer tout droict le plus promptement possible que tout incontinent il en fist le voiage où fut thuyé tost ampez en le faulx bourg d'ysles dedans ladicte ville.

Maintenant aprez avoir parlé du pere faut il icy par-

ler du filz qui est mondict sieur Jehan Bordillon mon pere que j'ay dict lequel estoit lors fort indispos de sa personne a cause d'une grave malladye qui estoit en luy le condemnant de ne pouvoir de long tempz feyre service pour quoy se delibera de demourer à Baulne où estoit la demeure ordinaire d'Anne de Tournebranle damoiselle son espouse ma mere dont il heut oultre deux filz François et Hymbert qui sont morts dans leur petit aage.

Judith laquelle d'une grand'beauté et tout esveillée d'esprit mourut aagée seullement de dix ou unze ans qui fut une grand'douleur à nostre pere de tant plus qu'estoit lors nostre mare griefvement mallade proche de la mort.

Claude mon aismé^z nommé de ce nom de Claude de son parin M. Claude de Brune en Gastinois nostre parent de mere soubz la garde duquel nous laissa nostre pere en sa partance pour la ville de Bourges en Berry dont j'en parleray plus loing, combien que nostre parent calviniste au commencement tourna puis ampres à l'Esglyse Catholique de laquelle estoit si fort touché qu'il

ne laissoit de nous voulloir admener mon frere et moy à prendre party en sa nouvelle devoction et pour ce grandement colleres prismes nous resollucion de quicter tout et par ung beau jour d'une feste partismes à grand'erre par les chemyns ayman mieulx vilainer toute nostre vye plus tost que faillir à nostre conscience.

Neantmoingt bien est vray que M. de la Platière mon frere lequel estoit fort preveoiant encores que hardy garçon se partist d'avec moy quelque de tempz amprez au païs de Bourbonnois pour aller en Savoye ainsy qu'il se voullait entrer au service du duc de ce païs là se desvoja de sa religion pour servir la catholique comme j'ay cogneu puis amprez mais Dieu l'ayant permis qui scayt le vray ne me convient d'en discouryr encores qu'il me soit ung grand creve coeur.

Et pour quant à moy filz derrenier m'appelle on Bordillon comme cy devant j'ay escript nais n'en diray long à mon subject pour ce qu'il m'en vault le parler sinon pour raison de mes

humbles remerciacions à Monseigneur le duc de Bouillon sy que moy passant par amprez à Maringues par permission divine je suis esté recuilly paouvre et mal heureux en cestuy lieu de seureté où l'on m'adsista de tout ce qu'il estoit possible et aprez moy mon pere comm'il le faut dyre pour la grand'obligacion que je luy doibz pour jamays.

Si en diray je seullement de moy pour ayder à la saige conduicte de mes enfans que j'ay nourry meurement ceste mienne oppinion que vertu et labeur sont la seulle richesse en ce monde et que non obstant ladicte renommee de nostre progeniteur premier cogneu qu'est ung honneur pour quoy grand'obligacion luy est deue si donray je la louange à mes successeurs filz et riere filz qui sont morts advisez eulx aussy d'où procede l'honneur lequel hat este pour eulx pauvres gentilshommes bannyz de perdre leur fouyer leur estat et s'il faut ainsy dyre ont tout perdu fors l'honneur d'estre restez fidelles à leur Dieu.

Pour raison de quoy je pryé à mes enfans qui cecy li-

ront arregardans au danger de ma vye qu'ay coureu peregrinant par les chemyns pour l'honneur de la Sainte Refformation Evangelique de ne m'en voulloir mal d'avoir aymé mieulx desroger a privilege de noblesse plus tost que desroger a ma religion n'estans pour cella enterrez la renommee de nostredict autheur ny le couraige de ses filz et petit filz qui donront tous jours esperance a nos descendants qu'ils se pourront reconquester par leur vertu pour ce que ceste cy et noblesse c'est tout ung.

Je tourne a mon pere lequel ne feut pas plus tost remy du nouveau coup que fut pour luy la mort de ma mere qui despartit de ce monde en la fleur de son aage et de sa beauté que pousse du zelle de sa religion se voullut aller à Bourges où se trouva comme la ville venoit de tumber en la possession des catholiques. Quoy veoiant ne se sentant asseure de despit et tristesse trajetta vers Genefve où fut dedans en sauvete comm'il luy a pleu escrire a M. de la Platière mon frere nous en voullant destourner. Du despuis vesquit là en grand'paouvreté et disette reduict

en telles extremitez qu'il fut contrainct de prindre mestier estant la coustume en ceste cité qu'ung chascun des reffugiez en icelle feust il de maison y vesquit d'ung mestier et mon pere n'y voullut faillyr de peur qu'il luy en peut arriver l'inconvenient d'estre contrainct de vuyder la ville. Et feut il bien ayse par amprez de s'y estre obligé pour ce qu'il eut grand'charge d'enfans venus de son maryage en secondes nopces avec la filhe d'ung citadin de ceste respublique.

Des dicts enfans c'est ung grand heur a moy que Dieu m'aye faict entrer en la coignoissance de l'ung qu'aucuns appellent Abraham d'aultres François comme l'ay ouy appeller l'estant allé veoir moy passant à Geneve où le treuvoy en ung faulx bourg de ceste ville avec sa tant june et vertueuse femme.

Pour son commencement a mondict demy frere bien faict estant lors june soldadin d'une compaignye de ceste respublique où fist des preuves de son couraige en ung combat auquel il s'est trouvé contre une troupe du duc de Savoye où estant des plus ad-

vantz à la charge fut blece d'une mousquetade qui luy fracassa les os de la jambe dont depuis a esté boiteux.

Et lors que je le visittay ne laissay de causer avec luy pource qu'il avoit l'entretien fort affable et vraye semblance de nostre pere avoit il son beau visaige et ses yeux clairz.

Si en diraye encores de luy que non obstant l'estat de grand'paouvreté où il estoit reduict disoit volontiers le mot pour rire. Sur quoy il me souvient que me veoiant fort esmeu de sa scituacion luy riant et gaussant me dist qu'il y avoit encores assez tempz à en avoir soucy car la mort ne le vouldroyt jamais prindre le debvant desdaigner pource qu'il n'avoit de quoy à se fere enterrer.

C'estoit son gentil cueur qu'il le faisoit parler ainsy mays c'est pitié de veoir ung si grand couraige tant assailly de la fortune.

Je retourne à mon pere lequel s'estant retiré fugitif a Genefve faillyt bien tost a s'en repentyr estant les seigneurs

syndiques de ladicte respublique tous jours bandez contre luy pour raison de ses enfans du second lict lesquels ne voullut les esloigner de soy a cause de leur june aage à raison de quoy plusieurs inconvenientz et ennuictz luy en succederent. Et en amprez pour le desesperer de tout y fut en grand'peyne par la perfidyé d'ung marraust de ceste ville lequel se pensant de la luy fere vuyder machina fort estrangement contre luy comme fust descouvert puis amprez a aucune de mes seurs du second lict laquelle cestuy meschant homme pourchassoit en maryage pour quoy se veoiant frustré de l'esperance qu'il avoit heu de l'espouser se voullut venger pour ce que mon pere n'y voullut jamays entendre le recullant tous jours de sa maison. Et quoy qu'on eust faict tort a mon pere si grand estoit sa fiance en Dieu qu'il n'en couva en son âme de despit car pour le seur c'estoit le plus doulx homme qu'on eust sceu veoir.

Neantmoingtz tant abattu fut il lors de la fortune qu'il me manda qu'il n'estoit plus possible d'y pouvoir plus tenyr me

pryant d'ouvrir quelque parler d'accord avec Monseigneur le Duc de Bouillon par ainsy qu'il luy plairoit l'autorizer de s'en aller demourer à Maringues affin qu'il peust ainsy parachever a mes costez le peu de tempz qu'il avoit à vivre. Et lors luy aidans deux sciens amys le bon homme M. de Sirmond à Maringues en ayant la plus grand'part Dieu voullut qu'il feust bien tost à moy jusques a sa mort laquelle s'ensuivist tost ampres tant de traverses qu'il avoit enduré en sa vye.

Pour fin ung soir d'ung long hyver froidureux que m'en retournay le visiter ainsy qu'il estoit au lict mallade extremement d'ung gros purezy sur la nuict ayant faict sa priere à Dieu comme sentant la mort me dict qu'il luy sembloit que l'heure en estoit venue mais qu'il mourait fort heureusement car de vray avoir fort paty. Et lors avecq'aucunes parolles poignantes me monstra quel grand eschec estoit sa vye ne laissant chose quelconque sinon sa maison deffaicte et ses enfans en condition tant mal heureuse. Que pour quant à luy ne plaindroyt point sa vye

s'il avoit faict service a son roy comm'ont sceu monstrier ses predecesseurs. Ainsy fesoit il parestre ses tristesses et repentances tant y hat que les larmes me furent aux yeux de compassion et pour ce m'estant voullu esloigner de luy si sensible estoit il qu'il me tyra a soy me pryant ne le quicter point encores comm'ayant apprehension de la mort.

Et estant venu le moment de rendre l'esprit à Dieu cecy me dist qui fut sa parolle derreniere et ne le veulx passer en silence pour ne desroger point a la vérité: qu'il ne voullait m'empescher la joye de rester fidelle a ma religion comm'y avoit luy mesmes esté tous jours zellé mays qu'il luy seroit a grief de bailler le blasme a mon frere de l'Esglyse Catholique d'avoir quicté la religion en laquelle il avoit esté baptizé luy souvenant que l'avoit esté son pere en la catholique Dieu qui seayt toutes choses se pouvant estre asseuré les deux religions luy estre fidelles ou non rien ne nous estant asseuré pour quant à nous reserve faicte de nostre bonne volunté.

Et lors tirant a la mort il me demanda de derrenier embrassement et sur ceste parolle de paix peu à peu ainsy comme s'estainct une chandelle trespassa. Ce que fut à minuit le Xème de febvrier mil cinq cens quatre vingtz et douze aagé de soixante ans ou environ.

Ainsy despartit de ce monde le gentil homme qui fut mon pere. Grand obligacion que nous luy debvons pour ceste parolle de paix en ceste nuict tant douloureuse. Je ne scay que c'en sera a mes successeurs mays le cueur me dist qu'elle demourera.